MOTS-CLÉS

DeCoMaP ANR Project : Un projet de détection automatique de fraude/corruption dans les offres du marché public.

Public procurement (Marché public)

Cela fait référence à l'achat de biens/fournitures, services et travaux par une autorité publique (l'acheteur) depuis une entité légale gouverné par la loi publique ou privée (le fournisseur).

Ce sont des contrats conclus « à titre onéreux », c'est-à-dire en échange d'une rémunération(un paiement).

Les règles concernant les marchés publics sont fixées par le Code de la commande publique.

Il existe plusieurs types de marchés publics :

- <u>Marchés publics de travaux</u> pour l'exécution des travaux de bâtiment, de génie civil ou d'infrastructure.
- <u>Marchés publics de fournitures</u> nécessaires au fonctionnement de l'administration avec achat de produits, de matériels, ou location(ex : location d'un bâtiment)
- <u>Marchés publics de services</u> pour la réalisation de prestations de services matériels (par exemple:nettoyage de locaux) ou immatériels (prestation intellectuelle comme la maîtrise d'œuvre)

Public authority(pouvoir adjudicateur)

Dans la loi française, cela désigne un acheteur du secteur privé ou public qui appartient à un de ces trois catégories :

- Les personnes morales de droit public.
- Les personnes morales de droit privé poursuivant une mission d'intérêt général et contrôlées ou financées principalement sur fonds publics.
- Les personnes morales de droit privé dotées de la personnalité juridique constituées par des pouvoirs adjudicateurs dans le but de réaliser certaines activités en commun.

CPV(Common Procurement Vocabulary)

Le code CPV (Common Procurement Vocabulary, vocabulaire commun pour les marchés publics de l'Union Européenne) a été mis en place, au niveau européen. Il s'agit d'un système de classification pour les marchés publics de l'Union Européenne obligatoire depuis le 1er février 2006.

Il vise à standardiser les références utilisées pour décrire l'objet d'un marché par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices(public authority).

Le vocabulaire principal repose sur une structure arborescente de codes comptant jusqu'à 9 chiffres auxquels correspond un intitulé qui décrit les fournitures, travaux ou services, objet du marché.

- Les deux premiers chiffres servent à identifier les divisions (XX000000-Y);
- Les trois premiers chiffres servent à identifier les groupes (XXX00000-Y);
- Les quatre premiers chiffres servent à identifier les classes (XXXX0000-Y);
- Les cinq premiers chiffres servent à identifier les catégories (XXXXX000-Y);
- Chacun des trois derniers chiffres apporte un degré de précision supplémentaire à l'intérieur de chaque catégorie.
- Un neuvième chiffre sert à la vérification des chiffres précédents.

Lots

Un lot est une unité autonome qui est attribuée séparément. L'allotissement consiste à diviser un marché public en lots qui sont des unités autonomes. Chaque lot, issu de ce fractionnement, correspond à un marché distinct faisant l'objet d'un marché séparé et s'oppose en cela au marché unique. Par exemple, lorsqu'une opération comporte des travaux divers, des lots peuvent être établis correspondant aux divers ouvrages, spécialités et usages professionnels.

Exemple : Un marché de travaux portant sur la construction d'une nouvelle école est réparti en 4 lots estimés comme suit :

• Lot 1 - gros œuvre : 4.500.000€

• Lot 2 - techniques spéciales : 1.000.000€

Lot 3 - menuiserie : 800.000€
Lot 4 - finitions : 300.000€

Correction notice(AVIS RECTIFICATIF)

L'appel d'offre n'est pas toujours sans d'erreurs et quand cela arrive, le pouvoir adjudicateur est tenu de notifier cela aux candidats (les potentiels fournisseurs) en leur adressant un avis rectificatif qui est publié sur les mêmes canaux d'informations que l'appel d'offre. Outre les erreurs, une telle publication peut aussi être causée par des modifications notables des conditions. Une correction peut avoir comme résultat une extension de la période d'acceptation.

TED(Tenders Electronic Daily)

Le Tenders Electronic Daily (TED) est un site dédié à la publication des appels d'offres et des avis d'attribution liés aux marchés publics. Par conséquent, ce site héberge des documents relatifs à tous les marchés publics dont le coût estimé est supérieur au Seuil. En outre, il peut également héberger des contrats inférieurs à ce seuil, mais une telle publication n'est pas obligatoire.

Marché conjoint

Le marché conjoint est un type de groupement. Un marché est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché.

Marché solidaire

Le marché solidaire est un type de groupement. Un marché est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membre du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Accord-cadre

L'accord-cadre fait partie des techniques d'achat mobilisables par l'acheteur pour faire la présélection d'opérateurs économiques susceptibles de répondre à son besoin, ou permettre la présentation des offres ou leur sélection.

Il permet de présélectionner un ou plusieurs opérateurs économiques en vue de conclure un contrat qui fixe tout ou partie des règles relatives aux commandes à passer au cours d'une période donnée.

English definition: Specific type of agreement between some buyers and winners, allowing to have one or more contracts during a predefined period.

Out of directives

C'est un avis d'attribution qui a été émis sans qu'un appel d'offres ait été lancé. En d'autres termes, il signale qu'un contrat a été attribué directement à un fournisseur sans passer par une procédure d'appel d'offres, ce qui peut parfois être justifié par des circonstances particulières telles que l'urgence, l'absence de concurrence, ou des critères spécifiques définis par la législation régissant les marchés publics.

Government Procurement Agreement (GPA)

Oui, en général, dans le contexte des marchés publics, le terme "gpa" est souvent utilisé pour désigner l'Accord sur les marchés publics (AMP) ou Government Procurement Agreement (GPA) en anglais.

L'attribut "gpa" en tant que booléen pourrait être utilisé pour indiquer si un marché ou un contrat est lié à l'Accord sur les marchés publics. Cet accord, qui est un accord plurilatéral négocié dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), concerne l'accès aux marchés publics entre ses membres. Si "gpa" est défini comme vrai (true), cela signifie que le marché ou le contrat en question est soumis aux règles et obligations énoncées dans

l'Accord sur les marchés publics. Sinon, cela signifierait qu'il n'est pas couvert par ce accord.	et